

### 1. Domaine d'application

Ces conditions générales de vente, d'analyse et de prestation de service (CGV) s'appliquent à tous nos services et prestations et pour tous les clients d'Amicolab SA. Toute dérogation doit faire l'objet d'un accord écrit entre les contractants.

Le présent document annule et remplace les versions précédentes.

### 2. Prestation de service

Toute demande implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente, d'analyse et de prestation de service.

Toute demande donnant lieu à l'émission d'une offre fait référence aux présentes conditions générales de vente, d'analyse et de prestation de service.

L'offre peut être modifiée ou peut-être complétée par les présentes CGV et fait l'objet de conditions particulières applicables au contrat.

L'exécution des prestations ne sera réalisée qu'après accord ou acceptation de l'offre.

Toute prestation logistique est sous la responsabilité d'Amicolab SA à l'exception de celle réalisée par le client.

Toute prestation en cours d'exécution annulée par le client sera due, logistique comprise.

### 3. Prélèvement - Conservation - Récupération d'échantillons

Amicolab SA prend la pleine responsabilité des prélèvements réalisés uniquement par son personnel.

Sur demande, Amicolab SA met à disposition de ses clients des instructions internes relatives aux prélèvements et aux transports des échantillons pour ceux qui souhaitent les réaliser eux-mêmes.

A défaut de précisions du client, les échantillons analysés sont conservés au laboratoire jusqu'au rendu analytique. Passé ce délai, ils sont éliminés.

Aucun échantillon prélevé ne pourra être récupéré par le client, sauf demande particulière et si les conditions sont réalisables.

### 4. Echantillons fourni par le client

Le client fournit des échantillons de qualité et en quantité suffisante pour la réalisation de l'analyse.

Le client garanti qu'aucun échantillon ne représente un danger pour Amicolab SA et son personnel.

Dans le cas contraire, le client devra fournir toutes les informations nécessaires relatives à la sécurité de l'échantillon et aux risques qu'il pourrait représenter pour Amicolab SA et son personnel.

### 5. Prêt de matériel

Amicolab SA peut mettre à disposition de ses clients, selon disponibilité, des équipements nécessaires à la réalisation des prélèvements. Une convention de prêt est alors signée entre Amicolab SA et l'emprunteur.

Dans ce cas, l'emprunteur s'engage à faire un usage adéquat du matériel prêté et à restituer l'équipement sans dommage et dans le délai convenu.

Tout équipement perdu ou abîmé fera l'objet d'une déclaration qui débouchera sur un remboursement de la part de l'emprunteur.

### 6. Méthode d'essais

Les analyses sont réalisées au sein du laboratoire Amicolab SA, accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 en vigueur (STS 0516). Les méthodes utilisées sont celles des références ISO (ou équivalence) ou Pharmacopée Européenne.

Dans le cas où il n'existe pas de méthodes reconnues officiellement, Amicolab SA peut être amené à utiliser ses propres méthodes analytiques.

Dans tous les cas, le laboratoire se réserve le droit de choisir la méthode d'analyse la plus appropriée pour répondre au mieux à la demande du client.

Amicolab SA peut avoir recours à la sous-traitance.

Dans ce cas, le client en sera informé et son accord oral ou écrit lui sera demandé.

### 7. Fiabilité analytique

Le client peut se renseigner auprès du laboratoire sur la fiabilité analytique (précision de la mesure) des méthodes employées.

La règle de décision interne à Amicolab SA concernant l'incertitude de mesure prise en compte lors de la déclaration de la conformité des résultats d'analyses microbiologiques est disponible sur demande.

### 8. Délai d'analyse / prestations de service

Les échantillons sont analysés le jour même de leur réception ou dans le délai conclu par les parties. S'il est prévisible qu'un délai d'analyse ne pourra pas être respecté, Amicolab SA en informe immédiatement le client.

En cas de défaut de qualité ou de quantité d'un échantillon, Amicolab SA se réserve le droit de refuser l'exécution de l'analyse.

Le client dûment informé pourra procéder à la transmission d'un nouvel échantillon ou demander tout de même la réalisation de l'analyse et dans ce cas, une réserve sera mentionnée sur le rapport d'essais.

En cas d'absence de personnel, de panne d'appareil ou de tout évènement subit et imprévisible ou cas de force majeure, Amicolab SA informe immédiatement le client et se libère exceptionnellement de son obligation de respect du délai, de réalisation de l'analyse ou de la prestation de service.

Les délais de prestations (hors analyses) précisés dans les contrats sont donnés à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement d'Amicolab SA.

### 9. Rapports d'essai / rapport de prestation

Les rapports d'essai et de prestation sont communiqués au client par voie postale ou voie électronique sous format pdf protégé.

Sur demande, le rapport portant le/les signatures originales peut être envoyé sous format papier.

Les rapports sont rédigés en français.

Seul le rapport d'essais peut être en anglais, sur demande du client et après accord entre les deux parties.

La seule version juridiquement valable est celle portant la/les signatures originales.

Les résultats d'essais figurant dans le rapport ne concernent que le ou les échantillons envoyés, analysés et identifiés sur ledit rapport.

### 10. Réactions du client / réclamations

Les réclamations portant sur les rapports de prestation ou sur l'exactitude des résultats d'analyse doivent être effectuées dans une période de 1 mois après la date d'édition du rapport. Passé ce délai, il n'est plus possible de garantir une clarification efficace d'éventuelles causes de défaillance et le rapport est considéré comme accepté ou l'ordre est considéré comme exécuté en bonne et due forme.

### 11. Tarif et condition de paiement

Tous les prix sont exprimés en francs suisses HT.  
Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Les frais supplémentaires liés à la sous-traitance ou pour les envois obligatoires aux centres de typisation sont à la charge du mandant.

Les factures sont payables à 30 jours fin de mois sauf conditions particulières établies entre les deux parties.

En cas de retard de paiement, Amicolab SA se réserve le droit d'appliquer une pénalité de retard de 1% (1 pour cent) par mois du montant dû.

Toute contestation d'une facture devra être effectuée dans la période de 1 mois après la date de facturation.

### 12. Sous-traitance

Certaines analyses non effectuées par Amicolab SA peuvent être sous-traitées en accord avec le client. Les conditions de confidentialité ci-dessous sont applicables.

### 13. Résiliation du contrat

La résiliation du contrat peut être réalisée par l'une des 2 parties dans le délai indiqué contractuellement.

### 14. Responsabilité

Amicolab SA n'est pas responsable des actions engagées ou non engagées par le client sur la base des rapports d'essais ou de prestations émis par le laboratoire ou de résultats d'analyses ou interprétations incorrects fournis par le client.

### 15. Propriété intellectuelle

Toute utilisation, diffusion, reproduction des rapports d'essais, des rapports de prestation ou autres documents présentant tout signe distinctif (logo, marques d'accréditation, etc.) doit faire l'objet au préalable d'une autorisation écrite d'Amicolab SA.

Les rapports d'essais ne peuvent être reproduits qu'en entier et avec autorisation écrite d'Amicolab SA.

### 16. Confidentialité, impartialité

Le personnel d'Amicolab SA est soumis au secret professionnel en ce qui concerne la nature des échantillons traités par le laboratoire, l'identité et la répartition des clients et en général de toute information quant à l'organisation, à l'équipement, aux méthodes de travail ainsi qu'à toutes les informations techniques, commerciales ou autres qui lui seraient communiquées dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

Amicolab SA garantit son impartialité et son intégrité. Cependant si Amicolab SA est tenu par la loi de divulguer des informations confidentielles, il en avisera le client, sauf si la loi l'interdit.

### 17. Droit applicable et fort

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse.

Tout litige qui surviendrait en relation avec les présentes conditions générales sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux ordinaires du canton de Genève, le recours au Tribunal fédéral suisse étant réservé.

Elles entrent en vigueur le 01 juillet 2024.